

# Un guide pour les jeunes et les adultes en transition, ainsi que pour leurs familles



VOTRE CHEMIN VERS DES CHOIX ÉCLAIRÉS ET DES  
POSSIBILITÉS DANS VOTRE COLLECTIVITÉ



SERVICE COORDINATION SOUTIEN  
POUR LES PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

SERVICE COORDINATION SUPPORT  
FOR PEOPLE WITH DEVELOPMENTAL DISABILITIES

## **Qu'est-ce que la planification intégrée de la transition ?**

La planification intégrée de la transition se veut un processus de collaboration faisant appel à des fournisseurs clés dans le cadre du plan d'enseignement individualisé (PEI). Elle résulte en un seul et même plan de transition qui énonce les mesures, les rôles et les responsabilités du jeune ainsi que ses objectifs en matière de travail, d'études et d'intégration communautaire au moment où le jeune quitte l'école secondaire et le système des services à l'enfance pour entamer sa vie d'adulte.

Si le jeune ne fréquente pas l'école, l'organisme responsable de la planification des services à l'enfance de votre collectivité aide à élaborer le plan de transition.

## **Qui participe à la planification intégrée de la transition ?**

Ce processus de collaboration fait appel à l'école, à l'organisme responsable de la planification des services à l'enfance, au jeune et à sa famille ou son tuteur, qui forment l'équipe de planification intégrée de la transition. D'autres intervenants peuvent être invités à se joindre à l'équipe afin de contribuer au processus. Le jeune et sa famille ou son tuteur peuvent participer au processus dans la mesure où ils le souhaitent. Si le jeune et sa famille/tuteur ne veulent pas participer au processus, ils recevront tout de même une copie du plan de transition.

## **Comment la planification commence-t-elle ?**

Lorsque le jeune atteint l'âge de 14 ans, et si le jeune fréquente une école : Avec votre consentement, l'école communiquera avec l'organisme de la planification des services à l'enfance pour fixer la date d'une réunion dans le cadre du PEI ou une date qui conviendra aux participants.

Si le jeune ne fréquente pas l'école : Le principal organisme de planification des services à l'enfance communiquera avec vous pour fixer la date d'une réunion en vue d'élaborer un plan de transition.

## **En quoi consiste la planification intégrée de la transition ?**

Le jeune et sa famille ou son tuteur reçoivent des renseignements concernant :

- des activités annuelles qui peuvent l'aider à réaliser ses objectifs ;
- les changements prévus dans la prestation des services lorsqu'il atteint l'âge de 18 ans ;
- les objectifs éventuels en matière d'emploi ou de bénévolat, d'activités sociales ou de loisirs, d'intégration communautaire, de poursuite des études et de programmes de jour.

## **Qu'est-ce que la planification intégrée de la transition ne comprend pas ?**

La planification intégrée de la transition ne permet pas de planifier la prestation d'un service particulier, de mettre le jeune en contact avec un organisme particulier de services aux adultes ayant une déficience intellectuelle, ni de garantir la disponibilité d'un service particulier aux adultes ayant une déficience intellectuelle ou l'admissibilité à ce service.



## Commencez tôt

**Pour vous aider lors de la transition, nous vous recommandons de suivre les étapes suivantes :**



### **À n'importe quel moment entre 14 et 21 ans :**

- Communiquez avec votre école et avec Service Coordination Soutien (SCS) afin de concevoir un plan de transition intégré ;
- Invitez votre gestionnaire de cas à SCS à participer à l'élaboration du plan d'enseignement individualisé ;
- Renseignez-vous auprès de SCS au sujet des séances d'information sur la transition ;
- Avant votre 16<sup>e</sup> anniversaire, assurez-vous d'avoir les documents dont vous aurez besoin pour confirmer votre admissibilité aux services pour adultes, notamment une preuve d'âge et une preuve de résidence en Ontario, comme une carte d'identité de l'Ontario ou une carte santé de l'Ontario ;
- Songez à participer à un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI).

### **Entre 16 et 18 ans :**

- À l'âge de 16 ans, communiquez avec les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) pour vous inscrire à de futurs services pour adultes (consultez le site web [www.sopdi.ca](http://www.sopdi.ca) ;
- À l'âge de 17 ans et demi, présentez une demande pour un soutien du revenu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) soutien du revenu et renseignez-vous au sujet du Programme de soutien de l'emploi.



# Construisez votre plan

Dans la planification de l'avenir, il est important de réfléchir à ce qui vous intéresse, ce que vous faites bien et aux aspects que vous devez encore apprendre ou pour lesquels vous avez besoin d'aide. Votre plan devrait établir des objectifs dans les domaines suivants :

## Santé, bien-être et sécurité

- services de nutrition, santé physique, exercice ;
- services de santé spécialisé ;
- logement futur ;
- sécurité personnelle ;
- droits et responsabilités.



## Éducation

- programmes d'éducation coopérative, formation professionnelle ;
- études postsecondaires ;
- ateliers éducatifs pour les aptitudes à la vie quotidienne.



## Identité

- faire des liens avec les gens dans ta collectivité ;
- ressources de langues, culturelles, religieuses.



## Inclusion sociale

- liens avec la famille, les amis ;
- établissement de réseaux sociaux et relationnels ;
- activités visant à promouvoir la vie sociale ;
- récréation et loisirs ;
- emploi et bénévolat.



## Aptitudes à la vie quotidienne

- utilisation d'articles de maison ;
- utilisation des transports ;
- préparation à la vie autonome ;
- établissement d'un budget, planification, magasinage ;
- autonomie en matière de santé.



## Soutiens supplémentaires

- répit, travailleurs en besoins spéciaux ;
- groupes pour parents et/ou de soutien.



# Construisez votre réseau



SERVICE COORDINATION SOUTIEN  
POUR LES PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE  
SERVICE COORDINATION SUPPORT  
FOR PEOPLE WITH DEVELOPMENTAL DISABILITIES

SCS est un excellent point de départ. Consultez notre site web à l'adresse [scsonline.ca](http://scsonline.ca) pour vous renseigner au sujet de nos services et pour accéder à de l'information concernant les ressources de la collectivité.

Ce que vous retrouverez sur notre site web :

- [Ressources](#) – cliquez Transition des jeunes à la vie adulte ou Recherche de services ;
- cliquez sur l'onglet [Quoi de neuf](#) ;
- consultez les services de répit disponibles sur [respiteservices.com/Ottawa](http://respiteservices.com/Ottawa) ;
- visitez-nous sur [Facebook](#) et suivez-nous sur [Twitter](#).

## Supports supplémentaires

Groupes de parents et/ou de soutien :

- Families Matter Co-op <http://www.familiesmattercoop.ca/>;
- Coalition de familles francophones d'Ottawa - contactez : [coalition.oreans@gmail.com](mailto:coalition.oreans@gmail.com);
- United Families of Eastern Ontario <http://www.ufeo.ca/> ;
- WIMS <http://wimsparents.ca/>.

## Autres ressources

- Autism Ontario/Ottawa at <http://www.autismontario.com/Ottawa> ;
- The Down Syndrome Association of Ontario <http://www.dsao.ca/>;
- Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires <http://www.mcass.gov.on.ca/fr/mcass/index.aspx>
- Ministère du Procureur général, Bureau du Tuteur et curateur public <http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/family/pgt/Default.asp>.



SERVICE COORDINATION SOUTIEN  
POUR LES PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE  
SERVICE COORDINATION SUPPORT  
FOR PEOPLE WITH DEVELOPMENTAL DISABILITIES

## Information générale :

Tél : 613-748-1788  
SOPDI : 1-855-376-3737  
ATS : 1-855-777-5787  
[admin@scsonline.ca](mailto:admin@scsonline.ca)

150 chemin Montréal, bureau 200  
Ottawa, ON, K1L 8H2



**SOPDI**  
Services de l'Ontario pour les personnes  
ayant une déficience intellectuelle

Région de l'Est



[respiteservices.com](http://respiteservices.com)

Also available in English

Révision : Septembre 2019